

La Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège vous accompagne :

- Adapter l'habitat et favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap avéré,
- Réaliser des économies d'énergies,
- Résorber l'habitat indigne et très dégradé

Le territoire du SIVU Lèze Ariège



3 PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS POUR VOUS INFORMER

à Auterive

Tous les jeudis
de 14h à 16h
Maison de l'Habitat
14 rue Camille Pelletan
31 190 AUTERIVE
Tel: 05.61.50.05.93

à Venerque

Tous les 1ers jeudis du mois
de 10h à 12h
Mairie de Venerque
Tel: 05.62.11.59.59

à Cintegabelle

Les 2emes jeudis du mois
de 10h à 12h
Mairie de Cintegabelle
Tel: 05.61.08.90.97

MAISON DE L'HABITAT DU SIVU LEZE ARIEGE



PROPRIETAIRES
Occupants, Bailleurs,
**Aides à
l'amélioration
de l'habitat**



PROPRIETAIRES OCCUPANTS

LES AIDES MOBILISABLES

PROPRIETAIRES BAILLEURS

1

DIAGNOSTIC

- Analyse de vos besoins et projets,
- Recherche de solutions adaptées à votre situation.

2

CONSEIL POUR LES TRAVAUX

- Recommandations techniques,
- Libre choix des entreprises,
- Contrôle des devis.

3

FINANCEMENT

- Préparation du budget,
- Montage des dossiers de subventions.



Rendez-vous à la permanence muni de **vos avis de (non) imposition N-1**. Le conseiller analysera la recevabilité de votre projet et les aides financières mobilisables

Renseignements
05.62.27.51.50

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
HAUTE GARONNE



Ne pas commencer les travaux avant l'accord écrit des financeurs

La Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège et son partenaire l'Association SOLIHA Haute Garonne vous accompagnent dans la recherche de solutions techniques, administratives et financières pour mener à bien votre projet.

LES SUBVENTIONS:

- Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH),
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée,
- Caisses de retraites (CARSAT, MSA, CNRACL, CNIEG, etc.).

LES PRETS:

- Eco-Prêt à %,
- Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (aides à l'habitat légal),

LA FISCALITE:

- Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE),
- Le régime fiscal Borloo Ancien.

1

DIAGNOSTIC & CONSEIL

- Recommandations techniques,
- Libre choix des entreprises.

2

FINANCEMENT

- Préparation du budget,
- Montage des dossiers de financement.

3

DEFISCALISATION

- Avec ou sans travaux,
- Régime fiscal Borloo Ancien (déduction forfaitaire sur les recettes locatives).

4

GARANTIE « IMPAYE DE LOYER »

- Possibilité de mobiliser le tiers payant dans le cadre d'un conventionnement,
- La Garantie Universelle des Risques Locatifs (G.R.L.), une assurance adaptée à tous les locataires.



Rendez-vous à la permanence muni de la surface habitable approximative du ou des logements à réhabiliter